



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 250217-01)

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le onze février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, Sophie VALDAYRON, Alexandra BOUR, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Manu PORTET, Laurent BRIAULT, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M.le Maire	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de Bidart en date du 14 février 2025,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de régulariser le tableau des effectifs de l'année 2025 (avancement de grades):

Créations d'emplois :	Suppressions concomitantes :
1 emploi permanent à temps complet de Rédacteur Territorial (Cat. B)	1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
1 emploi permanent à temps complet d'Attaché Territorial	1 emploi permanent à temps complet d'Animateur Principal 1ère Classe

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services « espaces-verts » et « voirie ».

En conséquence il est proposé la création d'emplois non-permanents suivants :

- Deux emplois temporaires à temps complet d'une durée de sept mois assurant des fonctions d'agent de propreté et de jardinier à compter du 1er mars 2025.

Il est précisé que les crédits suffisants ont été prévus au budget.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les modifications du tableau des effectifs ci-dessus exposées.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 19.02.2025
et publication ou notification du 20.02.2025

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI